



LA PROPOSITION

“ **Fixation d’un objectif de 500 000 agriculteurs d’ici 2030 par le développement de la formation publique agricole : création de postes d’enseignants et formateurs agricoles, développement de l’agroécologie et investissement massif dans la recherche. + Aide à l’installation des jeunes agriculteurs.** ”

 *Programme*, Fabien Roussel

L’ANALYSE D’ESS FRANCE

Le prochain quinquennat doit permettre d’affirmer le chemin vers un système alimentaire durable et résilient, centré sur la production de ce dont nous avons besoin et le rendre accessible à toutes et à tous. Il interroge notre modèle agricole et notre autonomie. Ce système basé principalement sur l’agriculture biologique est la condition d’une amélioration de la qualité de notre alimentation mais également un pas important vers la préservation de la biodiversité et la protection de nos sols. La logique des circuits de proximité qui rapproche les producteurs des consommateurs, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la relocalisation de la production agricole sont particulièrement à privilégier. L’agriculture portée par des structures d’insertion, l’agriculture urbaine, les jardins partagés, le besoin de main d’œuvre parfois hautement qualifiée, les AMAP, les coopératives de production et de distribution alimentaire sont autant de facettes prometteuses permettant de concilier une approche écologique et solidaire tout en répondant au défi de renouvellement des installations agricoles, quand environ un agriculteur sur trois a plus de 55 ans et partira à la retraite dans les prochaines années.

Concrètement ce que nous portons :

Pour **chaque départ à la retraite d’un agriculteur**, assurer un droit de préférence pour la réinstallation d’un agriculteur assumant une démarche responsable et durable. Organiser l’installation des nouveaux paysans par le biais des dispositifs coopératifs et solidaires (couveuses, CIAP, structures d’insertion, etc.).

COMPATIBILITÉ À L’ESS



Plutôt compatible

Soutenir la production et la gouvernance locales. L'échelle du territoire est souvent le périmètre le plus pertinent pour identifier les besoins et y construire des réponses adaptées. Les projets alimentaires territoriaux (PAT), introduits en 2014, doivent être généralisés et appuyés fortement en matière de financement sur la base de critères sociétaux (réponse aux besoins d'autonomie alimentaire, d'accessibilité, de création d'emplois, de préservation environnementale et d'inscription dans les schémas de politiques publiques Agenda 21, PCAET, trames vertes et bleues, etc.).

Adopter une grande loi foncière afin de préserver les terres agricoles, tendre vers le zéro-artificialisation, favoriser l'accès à la terre pour les nouveaux agriculteurs, permettre une gouvernance démocratique de la gestion des terres agricoles et favoriser l'agroécologie.

Réengager l'Union Européenne sur le soutien à la conversion à l'agriculture biologique des terres et des pratiques agricoles afin que cela structure les aides de la Politique Agricole Commune, notamment via des dispositifs incitatifs et un soutien en investissement et ingénierie.

La parole à un expert

« La responsabilité des agriculteurs, c'est de nourrir et de prendre soin de la planète. La décarbonation des processus de production, de transformation et de transport, la réduction de l'utilisation des intrants ou encore le recours à des alternatives au plastique, sont ainsi autant de défis majeurs à relever pour les acteurs de la chaîne alimentaire. Pour y parvenir, nous avons l'obligation d'assurer la résilience de nos entreprises et de nos filières. Celle-ci passera par des investissements publics massifs et la recherche de solutions sur le long terme, conciliant réponses aux attentes de la société et restauration de nos capacités nourricières. »

Dominique Chargé,
Président de La Coopération Agricole



Vidéo de Lucie Suchet, FNCuma

